**SYNTHESE DE L'EVALUATION DU DISPOSITIF CONJOINT ET DE L'ETAT DES LIEUX DE LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-MAROCAINE**

**Présentation de la coopération décentralisée franco-marocaine**

Première coopération décentralisée de la zone Afrique du Nord / Moyen-Orient, la coopération décentralisée franco-marocaine est dense et variée. Elle implique près de 90 collectivités territoriales dont 49 françaises et 41 marocaines dont :

* 10 Régions françaises et 9 Régions marocaines,
* 12 Départements français et 11 Provinces/Préfectures marocaines,
* 27 villes françaises et 21 villes marocaines.

52 partenariats peuvent être considérés comme véritablement « actifs ». Quelques collectivités marocaines regroupent plusieurs partenariats.

En juin 2011, les deux Gouvernements ont lancé le Dispositif conjoint franco-marocain de soutien à la coopération décentralisée. Doté d'une enveloppe financière de 2.1 millions d'Euros (1.2 millions MAEDI et 900 000 € DGCL) sur la période 2012-2014, il a permis de soutenir des partenariats existant mais également de développer de nouvelles relations entre les territoires de France.

**Les chiffres clés du bilan du Dispositif conjoint (2012-2014)**

- 22 projets accompagnés

- 5 rapprochements entre collectivités territoriales réalisés (création de coopération décentralisée), 3 en cours.

- Un séminaire d'échanges et de capitalisation (Ouarzazate le 12 avril 2013), Le séminaire d'El Jadida annulé (coopération économique décentralisée), un séminaire sur la régionalisation (fin 2015).

- 5 comités de pilotages réunis

- 1 462 000 € de subventions attribuées aux 22 projets lancés par les collectivités territoriales

En considération des autres activités d'animation du Dispositif, la réalisation globale du programme s'élève à 75%.

**Forces de la coopération décentralisée franco-marocaine**

Une coopération décentralisée récente et un dynamisme de relations entre collectivités territoriales. 43 partenariats de coopération décentralisée ont été formalisés entre 2000 et 2015 dont 24 apparus depuis 2009 alors que seulement 8 partenariats sont antérieurs à 1990.

* Une bonne couverture géographique du Maroc avec quelques concentrations de partenariats dans les régions les plus dynamiques et attractives ;
* Des domaines d'action diversifiés : l'intercommunalité, la maitrise d’ouvrage, les politiques de développement économique, la protection et la valorisation du patrimoine culturel, le transport, l’éclairage public, l’eau et l’assainissement, l’urbanisme, les espaces verts, les politiques de jeunesse, l’éco-tourisme…
* Des relations inter-collectivités connectant les territoires autour de coopérations de "programme" et plus seulement de "projet". L'apparition de coopérations ponctuelles renforce aussi l'efficacité des actions des collectivités ;
* L'expression des expertises territoriales françaises publiques et privées au Maroc dans tous les domaines de compétences des collectivités
* Une expérience d'une dizaine d'année dans le renforcement des capacités de maitrise d'ouvrage des collectivités marocaines. Une action conjointe avec le Ministère marocain de l'Intérieur depuis 2004 (PAD Maroc 2004-2010)

**Faiblesses de la coopération décentralisée franco-marocaine**

* Des portages politiques inégaux affaiblissant les coopérations. (opportunisme ou désintérêt politique). Des postures protocolaires empêchant la résolution des dysfonctionnements ;
* Une Asymétrie de moyens et de capacités d'actions administratives entre les collectivités des deux pays. Des coopérations encore trop impulsées et soutenues par la partie française ;
* Absence de coordination et de mutualisation des initiatives des collectivités territoriales ;
* Absence de cadrage de l'action économique des collectivités territoriales (initiatives dispersées et affaiblies par l'isolement) ;
* Contribution de la coopération décentralisée à la relation bilatérale à renforcer ;
* Manque de communication des actions des collectivités, faible visibilité de la coopération décentralisée.